

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du jeudi 27 mai à 18 heures 30

Date de convocation :
21 mai 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : Créations de postes

Votants : 46
Vote pour : 46

Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

ANNULE ET REMPLACE SUITE A ERREUR MATERIELLE

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, C. BICH, C. BLANC COQUAND, P. BOISSELIER, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, J.F. CLAPPAZ, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, G. LAMAND, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MICHON, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, F. STEFANI, B. TRIFFE, S. VAUSSENET.

Excusés: A. ANDREVON (pouvoir à F. BROTTE), L. BELLICARD, D. BOSA (pouvoir à J.P. BUARD), Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS (pouvoir à J. DUBUS), D. CHAVAND (pouvoir à P. RAMOUSSE), D. CLOUZEAU-GERMAIN, J. GUILLOT, A. GUILLUY, JC. JOLLY, C. JOY, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, W. MINGUELY, B. SORREL, L. THERY, Y. TOSOLINI (pouvoir à C. BICH), C. VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Afin d'améliorer le service rendu aux habitants en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le président à augmenter les temps d'ouverture des déchetteries de St Ismier et du Touvet, selon les modalités ci-dessous :

Transmis le : 06.07.2010

N° accusé réception Préfecture : 078 - 2000 18166 - 20100527 - 05h05 07

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Crolles							
•Horaires actuels	8h30-17h45	8h30-17h45	8h30-17h45	8h30-17h45	8h30-17h45	8h30-17h45	8h30-17h45
•Nouveaux horaires	idem						
•Personnel actuel	2 équipes de 2	2 équipes de 2	2 équipes de 2	2 équipes de 2	2 équipes de 2	2 équipes de 2	2 équipes de 2
•Besoins	pas de besoins nouveaux						
St Ismier							
•Horaires actuels							
- Hiver	14h-18h		14h-18h		14h-18h	9h-18h	
- Été	14h-19h	17h-19h	14h-19h	17h-19h	14h-19h	9h30-19h	
•Nouveaux horaires	Idem Crolles						
•Personnel actuel	Haut de quai et bas de quai : prestation privée						
•Besoins	bas de quai : prestation privée haut de quai : 2 équipes de 3 supplémentaires						
Le Touvet							
•Horaires actuels	8h-12h		14h-18h			8h-12h 14h-18h	
•Nouveaux horaires	8h30 – 17h45		8h30 – 17h45			8h30 – 17h45	8h-12h
•Besoins	2 pers. Suppl.						

Il précise que les horaires de la déchetterie de Saint Martin d'Uriage restent inchangés.

Il rappelle que les déchetteries intercommunales seront désormais en libre accès et que pour ce faire une convention de réciprocité va être signée avec le SIBRECSA.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, il informe qu'il est envisagé de redéployer 2 agents de l'ex SICIOMG, mais qu'il convient de créer 6 postes d'adjoints techniques (Cat. C) à temps complet nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle organisation.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique de 2^{ème} Classe

- ancien effectif : 51
- nouvel effectif : 57

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES